

## ***Réunion mensuelle 26 juin 2024***

### **CGTR-Éducation**

Point sur les recrutements administratifs

On observe 100% de recrutement dans les différents concours.

CGTR Éducation demande des ouvertures de poste administratifs et précise important de privilégier l'embauche régionale.

Le SG justifie l'embauche extra marins du fait qu'il manque des candidatures locales sur certains postes comme agents comptables ou des profils spécifiques

### **Peut-on avoir un bilan des reconversions professionnelles**

On le fera lors d'un CSA

**CGTR-EDUCATION De Palmas** constate le manque de suivi du personnel en reconversion, notamment de professeur à cadre administratif. Ces derniers n'ont pas les codes de conduites du système administratif.

**Rectorat Madame Clément** : estime ce moment de flottement normal du fait du changement de métier.

**CGTR-EDUCATION De Palmas** souligne qu'il manque un service pour aider à cette reconversion. Comment gérer le cas des personnes en difficultés dans un métier, ces derniers selon lui devrait avoir un traitement particulier.

### **Avez-vous fait un bilan des signalements des harcèlements ?**

44 signalements pour les adultes.

### **Combien de demande de protection fonctionnelle ?**

Évolution des demandes

De 2021-2022 :61 demandes

2022-2023 : 73 demandes

2023-2024 : 122 dont 73 avec frais d'avocat , 27 avec mesures RH, 22 en cours.

### **Harcèlement élèves**

Mme HUITELEC conseiller famille,

### **Concernant situation des AED cédés, pourrait-on possibilité d'un GT sur ce sujet ?**

Actuellement 249 AED sont cédés, et 2 font un recours. En tout 10% des AED sont cédés.

Le rectorat ne prévoit pas de GT pour cette année.

**M De Palmas** insiste et pense qu'il faudrait réfléchir sur les cas des AED largement cédés et propose pour travailler avec les établissements de proximité pour leur embauche.

**Le SNALC** remarque que les AED cédés le sont pour la plupart que à 50% alors qu'ils étaient en CDD à 80%.

**Le SNALC** demande si les AED cédés à 50% peuvent- être en complément de service ailleurs et comment ?

Pour le **rectorat** il faudrait qu'ils trouvent un emploi équivalent mais il faudrait que ce soit sous le même statut c'est à dire en CDI. Le SG regarde ce sujet auprès du ministère.

**Le SNALC** souligne l'incohérence de la situation qui oblige les cédés à aller quémander d'autres contrats pour vivre décemment.

D'ailleurs, les chefs d'établissements peuvent-ils baisser les quotités de travail des AED en CDI chaque année ?

**Rectorat** : non , Il faut faire remonter les cas précis.

Pour **SUD**, **M. ANNONNIER** témoigne que sur un établissement un AED est appelé pour un entretien professionnel avec le chef d'établissement alors qu'il est cédé. Peut-il se faire accompagner ?

Non selon le **SG**.

### **Point sur la situation sur les enseignants référents,**

**Le rectorat** : L'accent a été mis cette année sur l'harmonisation dans la pratiques des référents PIAL

Pour l'instant pas de cadre spécifique pour les autres enseignants référents. Or il est indéniable que ces derniers sont sous le poids de nombreux projet.

Conscient que la charge de travail des enseignants référents gonflent terriblement. Il faudrait revoir la gestion de leur travail.

Et cela ne va sans doute pas décélérer si on va vers les PAS vers la rentrée 2026-2027

On observe que des enseignants référents font plus qu'il n'en faut avec les parents

Le lien avec les MDPH doit se faire le mieux possible. Tous les élèves ne peuvent pas avoir AESH , il faut une expertise fine des besoins pour une distribution optimale des moyens.

### **SAIPER Quels sont les missions et rôles des trois inspecteurs SEI :**

#### **Sont-ils les supérieurs hiérarchiques des enseignants référents ?**

Effectivement les IEN de l'école inclusive sont les supérieurs hiérarchiques des enseignants référents, mais à défaut l'ordre peut venir aussi des conseillers techniques. **Le rectorat** déplore que certains enseignants référents ne veuillent pas répondre aux sollicitations du conseiller technique. **Madame Clément** rappelle que le conseiller technique ne fait que transmettre les demandes du recteur.

### **Gestion des absences des AESH**

Si un AESH est absent c'est au directeur de faire remonter ces infos.

**Mercredi prochain groupe de travail école inclusive**

Le FAQ et Vademecum seront opérationnels pour la rentrée

### **Liste complémentaire**

#### **Comment sera utiliser la liste complémentaire ?**

On peut soit l'utiliser complètement en 1 fois ou en 2, moitié, moitié.

Pour l'instant on ne sait absolument pas si les 25 de la liste complémentaire seront appelés.

Normalement il était prévu qu'ils viennent remplacer les enseignants détachés dans le second degré pour le choc des savoirs.

### **Carte scolaire.**

Le groupe de travail sur la carte scolaire est reportée à la réunion habituelle du mois d'août , deuxième semaine de la rentrée.

### **PACTE**

On va notifier les parts de pacte surtout pour le 2<sup>nd</sup> degré sur l'enveloppe 50% sera dédié au RCB

Les PACTE seront distribués selon les besoins spécifiques des établissements.

Les OS ont fait remonté que quelques collègues du 1<sup>er</sup> degré n'ont toujours pas été payé, les noms ont été remonté aux services concernés.

### **Stage seconde**

Les stages de seconde sont plutôt satisfaisants. Des chefs d'établissement tentent de faire imposer le suivi des stages aux enseignants. Il n'y a pas de lettre de cadrage pour la gestion des stages. C'est à chaque chef d'établissement de donner les instructions pour le faire le suivi.

### **Détachement dans le second degré**

Sur les détachements, les entretiens n'étaient pas en cohérence avec les attentes. On travaille avec les IEPR la dessus. Les enseignants n'étaient pas bien informés sur le sujet.

### **CAPPEI**

**SE-UNSA** : Un travail est à faire sur la bienveillance des équipes du CAPPEI qui souvent posent trop de questions humiliantes. Pour, le SE-UNSA ces comportements ne vont pas encourager le personnel du second degré à postuler pour le CAPPEI, hors les besoins en ULIS collège sont criants.

**Mme DALLAY** rappelle que la direction donne des consignes claires aux jury du CAPPEI mais si des disfonctionnements sont vus sur le terrain il faut faire remonter cas par cas ces situations.

### **Directeur d'école**

Une revalorisation de bonification de 3 mois est attribuée pour la direction d'école. Le 31 août la revalorisation sera prise en compte.

L'arrivée des nouveaux IEN sera fait en

ARTICOT ST PIERR

SEVRE STE MARIE

ALCADIE ST DENIS 5

NATIVEL St ANDRE

### **FSU**

Grille de salaire des contractuels catégorie 1 et 2 sera communiqué quand ?

C'est en cours

BOE (bénéficiaire d'une obligation d'emploi) ne titularise pas de BEN

Des contractuels peuvent ils se positionner sur un BOE ? Ce n'est pas dans l'esprit du BOE de prendre des personnes qui ne sont pas dans l'emploi.